



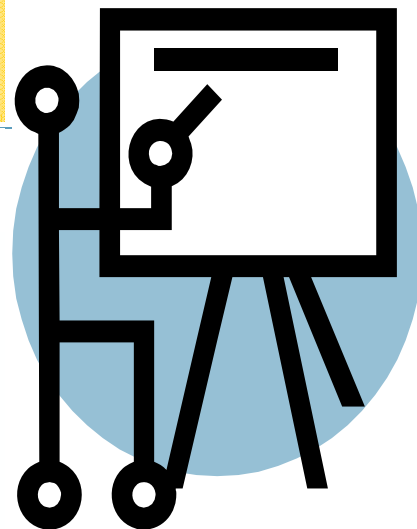
MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

BULLETIN MUNICIPAL

ANNÉE 2015- NO 1

JANVIER 2015

Municipalité
de Ste-Jeanne D'Arc



Date de tombée pour placer une
annonce pour les organismes

15 FÉVRIER 2015

Horaire des diverses cueillettes

ORDURES MÉNAGÈRES

6 et 20 février 2015

RÉCUPÉRATION

30 janvier, 13 et 27 février 2015



INFOS MUNICIPALES... QUELQUES POINTS POUR JANVIER 2015

- * Approbation des comptes du mois pour un montant total de \$129 806.79;
- * Don de \$25 à la Fondation de l'école Le Mistral pour l'album des finissants;
- * Présentation du règlement no 2015-276 sur le traitement des élus municipaux effectuée par le conseiller M. Michel Paris;
- * Adoption du règlement no 2015-277 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc;
- * Modification au budget initial 2014 concernant les dépenses pour l'année 2014, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues;
- * Affectation d'un montant de \$ 67 418 des surplus accumulés non affectés pour des dépenses de fonctionnement de la municipalité pour l'année 2015 comprenant le paiement des mensualités pour le tracteur bidirectionnel (crédit-bail) de l'année 2015;
- * Autorisation d'un transfert de \$ 50 000 du compte Avantage Investisseurs Entreprise Desjardins (produits rachetables) vers le compte d'opérations courantes;
- * Autorisation du paiement de la facture de PG Solutions Inc. au montant de \$4581.76 taxes incluses pour le contrat d'entretien et soutien des applications du 1er janvier au 31 décembre 2015;
- * Renouvellement de l'adhésion à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2015 pour \$481.75 taxes incluses;
- * Autorisation au maire et à la directrice générale à signer les documents et chèques pour l'année 2015;
- * Résolution pour fixer les endroits suivants pour l'affichage des avis publics de la municipalité : l'entrée du bureau municipal et le bureau

- de poste;
- * Demande de subvention pour un poste d'animateur de terrain de jeux et un poste de préposé à l'entretien des terrains municipaux pour l'été 2015;
- * Octroi de contrat pour étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées à la firme Tétra Tech pour un montant de \$ 59672.03 taxes incluses;
- * Avis au Club de motoneige de la Mitis afin de les aviser qu'aucune autorisation ne leur a été donnée afin de circuler sur le chemin public du Rang 4-et-5 Massé et que cette pratique doit cesser immédiatement ainsi que le passage de la surfaceuse sur ou dans l'emprise du dit chemin.

Vous pouvez consulter les procès-verbaux de la municipalité sur notre site internet.

Dans ce numéro :	Page
Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales	2
Déneigement des sorties secondaires	2
Panier-cadeau pour nouvelle naissance	2
Livres à donner	2
Le Club des 50 ans et plus Comité Phares	3
Patinoire de Sainte-Jeanne d'Arc	3
Bibliothèque municipale Le Passe-Livre	3
Régie interne des séances du conseil	4
MRC Mitis -Plus de \$70 000 accordés à 4 projets de développement	5
Piste de ski de fond Raymond-Pearson Défi Santé 2015!	6
Défi J'arrête, j'y gagne!	7
Le mot VERT du mois	8
Pour votre information! Formation en rédaction épïcène	9 10

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES



Les procédures concernant la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes débuteront dans les prochaines semaines.

Je tiens à rappeler que tout propriétaire

devra avoir réglé le solde impayé des taxes municipales de l'année 2013 afin d'éviter les désagréments de ces procédures et des frais supplémentaires s'y rattachant.

Pour informations, vous pouvez communiquer avec le bureau municipal au 418-775-5660.

Louise Boivin, directrice générale

AFFICHAGE DES AVIS PUBLICS

RAPPEL

Les avis publics municipaux sont affichés à deux endroits de la municipalité, soit au bureau de poste et à l'entrée du bureau municipal.



LES BEAUX PROVERBES

« *Profite de chaque moment dans ta vie.*

Fais en sorte que chaque jour soit important.

Un cœur joyeux avec un esprit heureux

amène un sentiment de paix

et un bien-être gracieux. »

LE DÉNEIGEMENT DES SORTIES SECONDAIRES : IL SUFFIT D'Y PENSER!



Pour votre sécurité

En cette période hivernale, le service incendie de la MRC de La Mitis et le ministère de la Sécurité publique invitent les citoyennes et les citoyens à reconnaître les pièges qui peuvent nuire à l'évacuation rapide d'une résidence en cas d'incendie. Parce que les pompiers ont votre sécurité à cœur, ils vous rappellent que des sorties secondaires bien déneigées peuvent, entre autres choses, faciliter votre évacuation en cas d'incendie.

Quelques conseils de sécurité pour l'extérieur

-Assurez-vous que toutes vos sorties secondaires telles que balcon, galerie, terrasse, patio,

trottoir d'accès, etc. sont toujours bien déneigées. Rappelez-vous que, en cas d'incendie, vous et les autres résidents ne pourrez peut-être pas utiliser votre sortie principale pour évacuer.

-Dégagez toujours un chemin pour permettre à tous les résidents de gagner rapidement le point de rassemblement prévu en cas d'urgence.

Quelques conseils de sécurité pour l'intérieur

-Gardez toujours les sorties, les portes et les fenêtres libres de tout obstacle.

-Vérifiez les fenêtres de votre demeure et gardez les en bon état afin de pouvoir les ouvrir en tout temps, peu importe la saison. Rappelez-vous que le gel peut bloquer les fenêtres.

-Prenez l'habitude de ranger bottes, souliers, sacs d'école, sacs de sport, etc. afin de laisser les corridors, les escaliers et les sorties libres pour éviter les chutes lors d'une évacuation.

-Installez, si ce n'est déjà fait, des avertisseurs de fumée et des avertisseurs de monoxyde de carbone dans votre résidence. Vérifiez régulièrement s'ils fonctionnent bien. Ces appareils pourraient vous sauver la vie et celle de ceux que vous aimez.

Pour de plus amples renseignements sur les pièges de votre résidence ou sur les précautions à prendre durant la période hivernale, communiquez avec votre service municipal de sécurité incendie et visitez le site www.msp.gouv.qc.ca/incendie, sous la rubrique *Matériel d'éducation*.

PANIER-CADEAU pour nouvelle naissance



Dans le cadre de la politique des nouvelles naissances de la municipalité, un panier-cadeau d'une valeur de \$100 a été remis en décembre dernier à Mme Julie Dubé et M. Christian Lepage pour la

naissance de leur petite fille Mahély née le 11 octobre 2014.

Félicitations et beaucoup de bonheur aux nouveaux parents!



LIVRES À DONNER



Nous avons reçu à nouveau des livres de toutes sortes de la part de citoyens.

La bibliothèque municipale possède déjà certains de ces volumes dans son inventaire.

Donc, nous avons installé une étagère avec ces volumes « À DONNER » à l'entrée du bureau municipal. Premier arrivé... premier servi! Vous pouvez vous présenter sur les heures d'ouverture du bureau municipal.



CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE SAINTE-JEANNE D'ARC



Le 17 février 2015

DÎNER

À 11 h00

Menu à déterminer

Bienvenue à tous !

Journée Inter-club

Date à venir

Pour informations:

Liselle 418 776-5658

Jeannine 418 776-5097

N'oubliez pas nos mardis
après-midi

Activités diverses
marches-jeux
ou tout simplement
prendre un café

en bavardant



Comité Phares

La Mitis/Rimouski-Neigette



▶ Vous cherchez un emploi ?

▶ Vous aimeriez retourner aux études
ou changer de carrière ?

▶ Vous ne connaissez pas les ressources
pour vous aider dans vos démarches ?



N'hésitez pas à me contacter!
Service gratuit et confidentiel!

Josyane Jean, coordonnatrice du Comité Phares
☎ 418-318-3200



Je vais à la patinoire

HEURES D'OUVERTURE DE LA PATINOIRE

Jeu*di* : 18h00 à 22H00

Vendredi : 18H00 à 22H00

Samedi : 13H00 à 16H30

18H00 à 22H00

Dimanche : 13H00 à 16H30

Venez vous divertir !!!

Nous vous y attendrons avec plaisir!!!



Plusieurs autres activités :

Hockey

Patinage libre

Billard (gratuit)

Jeux de société

Cartes



BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE de SAINTE-JEANNE D'ARC

HORAIRE POUR FÉVRIER

Mardi de 13h30 à 16h00

Abonnement à la bibliothèque municipale

C'EST GRATUIT !!

N'hésitez pas à faire vos demandes spéciales.

Nouveautés à tous les mois.

Responsable : Raymonde Lévesque
418 776-5273

LE PASSE - LIVRE

Pour les amateurs de lecture, nous vous rappelons que le présentoir **Le Passe-Livre** est installé à l'entrée du bureau municipal.

Vous pourrez y avoir accès aux heures et journées d'ouverture du bureau municipal.

Le Passe-Livre présente une formule bien simple: l'utilisateur choisit un livre sur le présentoir, le prend, le ramène chez lui pour le lire et le fait passer en le remettant (celui-ci ou un autre livre, à sa guise) dans l'un des présentoirs situés dans des endroits stratégiques et accessibles dans chacune des communautés. Le but est de favoriser la libre circulation du livre.

Profitez-en et bonne lecture!

(Pour informations 418-775-5660 - Louise ou Kathy)





RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-JEANNE D'ARC

À la séance du 12 janvier 2015, les élus municipaux ont adopté un règlement portant sur la *régie interne des séances du conseil municipal*, soit le règlement no 2015-277.

Ce règlement a été adopté dans le but de maintenir l'ordre et le décorum pendant les séances du conseil. L'avis de motion a été donné lors de l'assemblée du 1er décembre 2014.

On retrouve toujours, lors des séances du conseil municipal, une période de questions réservée aux citoyens présents dans la salle. Suite à ce nouveau règlement, cette période de questions sera encadrée par les articles ci-dessous et ce, pour le bon déroulement des assemblées.

ARTICLE 13 LES SÉANCES DU CONSEIL COMPRENNENT UNE PÉRIODE AU COURS DE LAQUELLE LES PERSONNES PRÉSENTES PEUVENT POSER DES QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL.

ARTICLE 14 CETTE PÉRIODE EST D'UNE DURÉE MAXIMUM DE TRENTE (30) MINUTES À CHAQUE SÉANCE, MAIS PEUT PRENDRE FIN PRÉMATURÉMENT S'IL N'Y A PLUS DE QUESTION ADRESSÉE AU CONSEIL.

ARTICLE 15 TOUT MEMBRE DU PUBLIC PRÉSENT DÉSIRANT POSER UNE QUESTION DEVRA:

- A) S'IDENTIFIER AU PRÉALABLE;
- B) S'ADRESSER AU PRÉSIDENT DE LA SÉANCE;
- C) DÉCLARER À QUI SA QUESTION S'ADRESSE;
- D) NE POSER QU'UNE SEULE QUESTION ET UNE SEULE SOUS-QUESTION SUR LE MÊME SUJET. TOUTEFOIS, TOUTE PERSONNE POURRA POSER UNE NOUVELLE QUESTION AINSI QU'UNE NOUVELLE SOUS-QUESTION, LORSQUE TOUTES LES PERSONNES QUI DÉSIRENT POSER UNE QUESTION L'AURONT FAIT, ET AINSI DE SUITE À TOUR DE RÔLE JUSQU'À L'EXPIRATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS;
- E) S'ADRESSER AVEC POLITESSE ET COURTOISIE ET NE PAS USER DE LANGAGE INJURIEUX ET DIFFAMATOIRE ENVERS QUICONQUE.

ARTICLE 16 CHAQUE INTERVENANT BÉNÉFICIE D'UNE PÉRIODE MAXIMALE DE CINQ MINUTES POUR POSER UNE QUESTION ET UNE SOUS QUESTION, APRÈS QUOI LE PRÉSIDENT DE LA SÉANCE PEUT METTRE FIN À CETTE INTERVENTION.

ARTICLE 17 LE MEMBRE DU CONSEIL À QUI LA QUESTION A ÉTÉ ADRESSÉE PEUT SOIT Y RÉPONDRE IMMÉDIATEMENT, Y RÉPONDRE À UNE ASSEMBLÉE SUBSÉQUENTE OU Y RÉPONDRE PAR ÉCRIT.

ARTICLE 18 CHAQUE MEMBRE DU CONSEIL PEUT, AVEC LA PERMISSION DU PRÉSIDENT, COMPLÉTER LA RÉPONSE DONNÉE.

ARTICLE 19 SEULES LES QUESTIONS DE NATURE PUBLIQUE SERONT PERMISES, PAR OPPOSITION À CELLE D'INTÉRÊT PRIVÉ NE CONCERNANT PAS LES AFFAIRES DE LA MUNICIPALITÉ.

ARTICLE 20 TOUT MEMBRE DU PUBLIC PRÉSENT LORS D'UNE SÉANCE DU CONSEIL QUI DÉSIRE S'ADRESSER À UN MEMBRE DU CONSEIL NE PEUT LE FAIRE QUE DURANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS.

ARTICLE 21 TOUT MEMBRE DU PUBLIC PRÉSENT LORS D'UNE SÉANCE DU CONSEIL, QUI S'ADRESSE À UN MEMBRE DU CONSEIL PENDANT LA PÉRIODE DE QUESTIONS, NE PEUT QUE POSER DES QUESTIONS EN CONFORMITÉ DES RÈGLES ÉTABLIES AUX ARTICLES 15, 16, 19 ET 20.

ARTICLE 22 TOUT MEMBRE DU PUBLIC PRÉSENT LORS D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DOIT S'ABSTENIR DE CRIER, DE CHAHUTER, DE CHANTER, DE FAIRE DU BRUIT OU POSER TOUT AUTRE GESTE SUSCEPTIBLE D'ENTRAVER LE BON DÉROULEMENT DE LA SÉANCE.

ARTICLE 23 TOUT MEMBRE DU PUBLIC PRÉSENT LORS D'UNE SÉANCE DU CONSEIL DOIT OBÉIR À UNE ORDONNANCE DE LA PERSONNE QUI PRÉSIDE L'ASSEMBLÉE AYANT TRAIT À L'ORDRE ET AU DÉCORUM DURANT LES SÉANCES DU CONSEIL.

Pour les intéressés, vous pouvez prendre connaissance de l'intégralité du règlement no 2015-277 soit en demandant une copie du dit règlement au bureau municipal ou encore en consultant le site Internet de la municipalité.

Nous souhaitons la bienvenue à tous les citoyens aux séances du conseil municipal ! (Prochaine séance le 2 février 2015)

Louise Boivin, directrice générale



300, avenue du Sanatorium,
 Mont-Joli (Québec) G5H 1V7
 Tél. : (418) 775-8445
 Téléc. : (418) 775-9303
 mremitis@mitis.qc.ca
 www.lamitis.ca
 www.culture-mitis.com

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

PLUS DE 70 000 \$ ACCORDÉS À 4 PROJETS DE DÉVELOPPEMENT!

MONT-JOLI, LE 14 JANVIER 2015 — À la suite d'une recommandation du comité technique, le Conseil des maires de la MRC de La Mitis du 14 janvier dernier a résolu de financer cinq (5) projets de développement mitissien pour un montant de 70 035 \$ qui généreront des investissements totaux de près de 575 000 \$.

Les projets soutenus sont le Cimetière *Lepageois*, *Mémoire vivante de nos ancêtres* de la Corporation de développement durable Concert'Action Lepageois, 10 035 \$; le Club-école Gymn'As de La Mitis, 20 000 \$; la Maison écologique ERE 132 par la Fondation des Amis des Jardins de Métis, 20 000 \$; le Pavillon des loisirs de la municipalité de Saint-Donat, 20 000 \$; et le Carnaval de Saint-Octave-de-Métis, 20 000 \$.

Le Fonds culturel mitissien et le Pacte rural ont été mis en place afin de renforcer et de soutenir le développement des municipalités mitissiennes et ainsi appuyer des projets structurants et des initiatives mobilisatrices du milieu. Ces mesures de soutien s'inscrivent à l'intérieur de la Politique nationale de la ruralité (PNR) 2015-2016.

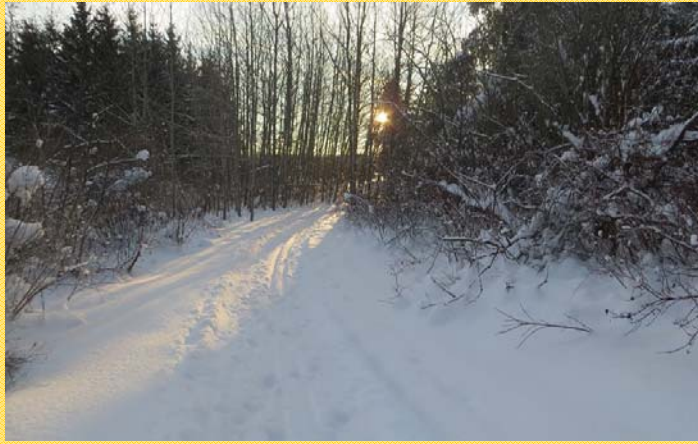
« L'efficacité de ces programmes a été démontrée dans notre MRC et a fait l'objet d'un large consensus auprès des différents intervenants du monde culturel et rural.

De plus, les retombées et les impacts des projets soutenus sont indéniables et essentiels au développement de l'ensemble de notre collectivité », a souligné le directeur général de la MRC de La Mitis, monsieur Marcel Moreau.

— 30 —

Source : Marcel Moreau
 Directeur général
 MRC de La Mitis
 418 775-8445 poste 2222

Piste de ski de fond Raymond-Pearson Parc du Ruisseau Lebrun



Municipalité : Mont-Joli

Type de randonnée : Ski de fond et raquette

Longueur : Environ 4 km

Niveau de difficulté : Facile

Stationnement : Oui

Tarif : Gratuit

Description : Inauguré en février 2014, cette piste de ski de fond offre un parcours boisé de 4 kilomètres. Ce nouveau sentier remplace celui autrefois situé dans le secteur de la fonderie Bradken.

Pour s'y rendre : Départ du sentier situé dans le stationnement arrière de la salle Saint-Jean-Baptiste, 251, avenue Sanatorium, Mont-Joli.

Sources : <http://www.tvmitis.ca/sports/3787-inauguration-de-la-piste-de-ski-de-fond-au-parc-du-ruisseau-lebrun-ce-samedi-1er-fevrier>
<https://fr-ca.facebook.com/VilleMontJoli/posts/251592728332122>
<https://fr-ca.facebook.com/VilleMontJoli>
<http://www.courrierfrontenac.qc.ca/Sports/2014-02-01/article-3600064/La-piste-de-ski-de-fond-Raymond-Pearson-attire-la-foule!/1>



LANCEMENT DU *DÉFI SANTÉ 2015*

Cette année, **Devenez champions de votre santé!** C'est le thème de la nouvelle campagne publicitaire du *Défi Santé 2015*. Mélanie Maynard sera porte parole du Défi Santé pour une quatrième année.

Les Québécois et Québécoises sont invités à devenir champions de leur santé en passant à l'action pour manger mieux, bouger plus et prendre soin d'eux!

Les participants profiteront en exclusivité (et gratuitement):

- ◇ De la nouvelle application Web: un véritable coaching gratuit pendant les 6 semaines du Défi Santé!
- ◇ Du passeport IGA
- ◇ Des courriels de motivation
- ◇ Du site Web DéfiSanté.ca et de la dynamique page Facebook de la campagne www.facebook.com/DefiSante

L'inscription au *Défi Santé 5/30 Équilibre* se déroule à compter du 21 janvier 2015 à 6h (HNE), jusqu'au 1^{er} mars 2015 à 23h59 (HNE), soit la «durée du concours». Toute personne s'inscrivant au *Défi Santé 5/30 Équilibre*, s'engage à y participer activement pour atteindre ou maintenir les objectifs 5/30 et Équilibre et à le relever à sa façon, selon sa réalité et ses goûts, afin de favoriser sa santé. Il est possible de s'inscrire en famille au *Défi Santé 5/30 Équilibre*.

Visitez le site Internet de *Défi Santé 5/30 Équilibre* pour plus d'informations.

Vous y trouverez les 6 raisons pour s'inscrire au **Défi Santé 2015!**

Source: www.defisante.ca



Le Défi en bref

En quoi consiste le *Défi*?

Le *Défi J'arrête, j'y gagne!* est une campagne positive qui invite chaque année les fumeurs qui sont prêts à arrêter de fumer, à passer à l'action. En s'inscrivant, les participants s'engagent à ne pas fumer pendant 6 semaines, soit du **1^{er} mars au 11 avril 2015**.

Participez au *Défi* à votre façon: en solo, avec l'aide d'un parrain ou d'une marraine non fumeur ou bien avec un autre fumeur qui souhaite aussi arrêter.

Pourquoi 6 semaines? Parce que le fait d'arrêter complètement de fumer, pendant une période de temps déterminée, constitue un élément majeur pour la cessation tabagique à plus long terme. Réussir son *Défi* permet de bien ancrer le processus d'arrêt à plus long terme.

Arrêter de fumer, c'est loin d'être facile mais avec de l'aide et une bonne dose de motivation, c'est possible! Faites votre choix parmi les **outils de soutien gratuits** suivants:

- La **Trousse d'aide** Jean Coutu à la rescousse
- Le **dossier du participant** en ligne
- La série de **courriels d'encouragement**
- La multitude d'informations offertes à **defitabac.ca**
- La communauté virtuelle sur **Facebook**
- L'application mobile **SOS Défi**



Pour obtenir plus d'informations et de soutien, les participants sont aussi invités à contacter les conseillers de la **ligne 1 866 jarrête (527-7383)** et les centres d'abandon du tabagisme.

En plus, vous courez la chance de remporter l'un des nombreux prix!

Une formule gagnante!

Après **16 ans** d'existence, le *Défi J'arrête, j'y gagne!* demeure pertinent dans une province qui compte encore **22 %** de fumeurs*, ce qui représente plus de 1,5 million de personnes. Parmi elles, 60 % souhaiteraient arrêter.

Les divers sondages effectués pour mesurer l'impact du *Défi J'arrête, j'y gagne!* montrent qu'en moyenne 2 participants sur 3 relèvent avec succès le défi de ne pas fumer durant 6 semaines. C'est très encourageant pour les participants!





Le mot VERT du mois

Bonjour à vous,

En ce début d'année, je tiens d'abord à vous souhaiter une belle année 2015.... d'être entourés des gens importants pour vous, de la santé, du bonheur et une année verte !

Comme plusieurs d'entre vous le savez déjà, juin 2015 sera un tournant dans la gestion des matières résiduelles sur le territoire..... Et oui, dans les mois à venir le bac brun sera livré à nos portes !!!!

À partir de juin 2015, vous pourrez donc disposer de vos restants de table dans le bac brun
Pourquoi composter?

- Diminuer le volume de déchets enfouis:
 - ◇ 40% du volume de nos poubelles sont composés de matières organiques pouvant être détourné de l'enfouissement;
- Produire les gaz à effet de serre:
 - ◇ Les matières organiques émettront moins de gaz à effet de serre en étant traitées par biométhanisation qu'en les enfouissant;
- Produire de l'énergie:
 - ◇ Le procédé de biométhanisation permettra la production de biométhane liquifié servant à faire rouler les camions remorques;
- Enrichir le sol:
 - ◇ Les résidus du procédé de biométhanisation, le digestat, servira de fertilisant agricole.



Où irons les matières organiques?

Les matières organiques seront envoyées à l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup. Pour plus d'informations, vous pourrez consulter le site de la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SEMER) au www.semer.ca

Un autre avantage... À partir de juin 2015, tous les déchets du territoire iront au site d'enfouissement technique de Rivière-du-Loup, permettant ainsi de diminuer la distance parcourue.

Restez à l'affût, vous aurez davantage d'informations dans les mois à venir.

Environnementalement vôtre,

Marie-Lou Leblanc
Chargée de projet
Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis
Tél.: 418 629-2053 poste 1122
Courriel ml.leblanc@mrcmatapedia.qc.ca



L'ÉCOCENTRE DE LA MITIS - HORAIRE

L'ÉCOCENTRE est situé

au 428 Chemin Perreault Est, Sainte-Flavie

418-785-0055

Heures d'ouverture jusqu'au 1^{er} mai 2015

Lundi au vendredi de 08h00 à 16h00

GRATUIT POUR LES PARTICULIERS

Vous pouvez y apporter:

- * Matériaux de construction, rénovation et démolition (bois, portes, fenêtres, tôle, vitre, brique, béton)
- * Les encombrants (électroménagers, meubles)
- * Herbe, feuilles, branches d'arbres, terre non contaminée
- * Métaux (acier, cuivre, aluminium, nickel, etc)
- * Petits électroménagers et appareils électroniques
- * Menus articles (jouets, ensembles de vaisselle, chaudrons, accessoires de décoration)
- * Pneus, batteries de véhicules moteurs, piles d'usage domestique, bonnes gaz propane, ampoules fluo compactes

Point de dépôt pour la RÉCUPÉRATION

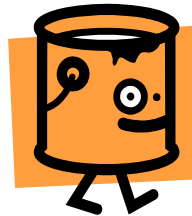
Des points de dépôt ont été mis en place dans certaines municipalités pour la **récupération des résidus de peinture et d'huile usée.**

Le point de dépôt pour Sainte-Jeanne d'Arc est situé au garage municipal de La Rédemption.

Les heures d'ouverture sont de 07H00 à 17H00 du lundi au vendredi. S'il n'y a personne au garage lors de votre arrivée, vous pouvez déposer vos matières récupérables (peinture et huile usée) à côté du bac en autant que les contenants soient bien fermés.

Produits acceptés

- * *Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autre)*
- * *Peintures à métal ou antirouille - Peinture aluminium*
- * *Teintures - Vernis - Laques*
- * *Produits ou préparations pour le traitement du bois (préservatifs) ou de la maçonnerie (dont les scellants acryliques pour entrées d'autos)*
- * *Peintures de signalisation (celles disponibles dans les commerces de détails)*



BAC DE COMPOSTAGE À BAS PRIX !



Le compostage vous intéresse...

mais vous n'avez pas l'équipement qu'il vous faut?

Vous pouvez obtenir un bac de compostage au coût de 20\$ en téléphonant à votre bureau municipal au 418 775-5660.

Il nous fera plaisir de vous livrer votre bac à la maison!

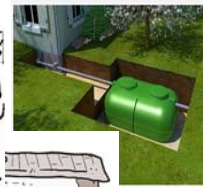


* **Permis de brûlage obligatoire** (gratuit) pour brûler résidus forestiers à la suite d'un nettoyage de votre terrain ou pour feu de joie ou feu de camp si vous ne possédez pas de foyer muni d'un pare-étincelle.

* **Permis obligatoires** pour tous travaux de construction, rénovation, démolition, installation septique.

*Demander à votre municipalité.

*Tél.: 418 775-5660



MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

205 rue Principale, C.P. 40
Sainte-Jeanne d'Arc, (Québec)
G0J 2T0

Téléphone : 418-775-5660
Télécopie : 418-775-5666
Messagerie : stejeanne@mitis.qc.ca
Rédaction et mise en page : Louise Boivin, directrice générale
Kathy Perreault, adjointe administrative

Retrouvez-nous sur le Web!

www.municipalite.sainte-jeanne-darc.qc.ca

Jours et heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
De 09h00 à 12h00
et
13h00 à 16h00

Fermé le mercredi



PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi le 2 février 2015
20h00

BIENVENUE à TOUS !



Table de concertation
des groupes de femmes
du Bas Saint-Laurent



FORMATION EN RÉDACTION ÉPICÈNE

Communiqué de presse
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Mont-Joli – 9 janvier 2015 - Le Comité Femmes et ville de Mont-Joli invite la population à une **formation en rédaction épïcène** le samedi 7 février prochain à 13h30, à la Bibliothèque de Mont-Joli. Le but de cette formation est d'acquérir une habileté quant à la rédaction de textes épïcènes, c'est-à-dire **qui n'ignorent aucune personne en raison de son sexe et qui ont pour objet de promouvoir une représentation équitable des femmes et des hommes**. Cette formation gratuite, donnée par Lucie Brault, agente de développement à la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent, s'adresse particulièrement aux personnes qui rédigent des communications publiques (médias, gouvernements, organisations), ainsi qu'à toute la population curieuse d'en apprendre sur le sujet.

Cette formation comprendra : un test éclair, un exposé succinct de la question, une présentation des règles de base en matière de rédaction épïcène et des exercices en équipe. Vous pourrez également bénéficier du suivi après la session (par l'évaluation d'une production écrite par courrier électronique).

Quoi : Formation en rédaction épïcène

Quand : Samedi, le 7 février 2015, à 13h30

Où : Bibliothèque Jean-Louis Desrosiers (1477 Jacques-Cartier, Mont-Joli)

Pour plus d'informations et pour vous inscrire, contactez Élise Landriault-Dupont, animatrice sociopolitique au Centre de femmes de La Mitis et Membre-ressource du Comité Femmes et ville de Mont-Joli : 418.775.4090 ou animatrice.femmesmitis@globetrotter.net.

Source : Élise Landriault-Dupont, Centre femmes de La Mitis 418.775.4090

